



Procédure de déclaration d'allergie(s) ou intolérance(s) alimentaire(s)

ETAPE 1

Demande de prise en charge d'une allergie /intolérance alimentaire
→ A ADRESSER A LA CUISINE DES ARAVIS

ETAPE 2

Ouverture d'une Fiche de Renseignements Convive allergique /intolérant

- **PARTIE 1** : À remplir par l'Etablissement d'accueil
- **PARTIE 2** : À remplir par le Convive (ou son Responsable légal)
- **PARTIE 3** : À remplir par le Médecin spécialiste

ETAPE 3

Envoi de la Fiche dûment complétée à la Cuisine des Aravis pour enregistrement du dossier auprès du Service Diététique 1001Repas

ETAPE 4

Choix de la solution d'accueil après consultation des parties prenantes



- **SOLUTION 1** : Panier Repas*
= repas apporté par le convive



- **SOLUTION 2** : Plateau Hypoallergénique
= plats préparés par un industriel spécialisé garantis sans allergènes majeurs. (prix = 12€ HT environ, révisable chaque année)

ETAPE 5

Renvoi de la Fiche de Renseignements par le Service Diététique à la Cuisine des Aravis

**information transmise au convive ou à son responsable légal par courrier recommandé par le Service Diététique 1001 Repas.*

INFORMATION IMPORTANTE

→ Pour les convives présentant une allergie ou une intolérance alimentaire, la Cuisine des Aravis n'étant pas en capacité de préparer de repas exempts de traces d'allergènes, ne pourra procéder à aucun ajustement de ses menus et déclinera toute responsabilité en cas de consommation des repas préparés par ses soins.